



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Vu l'arrêté du 3 octobre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des professeurs de sports, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture des concours externes et du concours interne de recrutement de professeurs de sport ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2024 portant composition du jury des concours externes pour le recrutement des professeurs de sports dans l'option "conseillers d'animation sportive" et dans l'option "conseillers technique sportif" pour la session 2024 :

Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : sont nommés pour les épreuves d'admissibilité des concours externes pour le recrutement des professeurs de sports dans l'option "conseillers d'animation sportive" et dans l'option "conseillers technique sportif" pour la session 2024 :

Correcteurs

M. Emmanuel COLLIOT
Professeure de sport

Académie de VERSAILLES

Mme Séverine MAILLET
Conseillère technique et pédagogique supérieure

Académie d'AIX-MARSEILLE

Mme Aurore TRAYAN
Professeure de sport

Académie de CRETEIL

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 15 JAN. 2024

Pour le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse et par délégation
La cheffe de service adjointe au directeur général
des ressources humaines

Florence DUBO